

# Déterminés pour nos retraites. Elargissons et amplifions l'action par la grève générale !

[Communiqué Solidaires Fonction Publique](#), 3 janvier 2020

En guise de vœux de bonne année, Macron proclame droit dans ses bottes qu'il appliquera la réforme des retraites. Pour autant, le gouvernement montre des signes de fièvre. Il fait mine de concessions avec des petites mesures lâchées en direction de professions particulières (personnel navigant, Opéra de Paris), et a décalé l'application de la retraite à points à la génération 1975 au lieu de 1963. Il déclare aussi ouvrir la porte des négociations en janvier. Ainsi dans la fonction publique, sont annoncés l'ouverture de discussions sur la retraite progressive et la pénibilité, sur des aménagements de fins de carrière à l'hôpital, et sur la revalorisation des carrières des enseignant-es.

Solidaires ne s'y rendra pas ! **C'est le retrait du projet de loi que nous exigeons**, pas des pseudos négociations qui ne changeront rien au final aux conséquences dramatiques sur toutes les agent-es publics et salarié-es de notre pays. Toutes ces manœuvres ne trompent personne. Le gouvernement cherche à désamorcer la colère sociale, alors que le projet de loi Retraites devrait être présenté au Conseil des ministres du 24 janvier.

Le gouvernement cherche à faire dévier la colère sociale contre la réforme des retraites en pointant du doigt les régimes spéciaux. Pourtant cette réforme des retraites touche

tout le monde, salarié-es du privé et du public confondus. C'est une réforme systémique qui jette à terre les solidarités de la retraite par répartition actuelle. Il met à bas le système de retraites des fonctionnaires, clair, lisible, simple et sûr : 75% du traitement indiciaire brut des six derniers mois de carrière.

Cette réforme nous conduit toutes et tous vers un avenir incertain quant au futur de nos retraites. La contrainte budgétaire prime, et le niveau de liquidation des retraites devra être établi de façon à ce que la masse des retraites versées ne dépasse pas 14 % du PIB. Les variables d'ajustement seront la valeur de liquidation du point de service à la liquidation de la retraite et l'âge de la retraite. Nous saurons donc ce que nous cotiserons mais pas ce que nous recevrons comme pension !

Dès janvier 2022, l'âge pivot dit âge d'équilibre de retraite à 64 ans sera progressivement appliqué à tout-es, toutes générations confondues (allongement des carrières dès 2022 de 4 mois par an jusqu'à 2027). L'âge légal à 62 ans est ainsi mis de côté par un système de décote/surcote (5 % par an).

Déterminé-es, nous ne lâcherons rien ! Le gouvernement se trouve confronté à un mouvement social contre la réforme des retraites d'une ampleur et d'une durée supérieures à celle de 1995, contre la réforme des retraites. Il n'y a pas eu de trêve. Le mouvement d'actions et de grève reconductible contre la réforme des retraites est un processus continu. C'est à une explosion sociale que l'on va assister.

Au sein de la fonction publique comme avec tou-ttes les salariées, élargissons le mouvement de grève reconductible, toutes et tous en AG à partir du 6 janvier.

**Toutes et tous en grève le 9 janvier, et reconduisons le mouvement les vendredi 10, samedi 11 janvier, et les jours suivants !**

**IMPOSONS  
UN AUTRE  
AVENIR**

Union  
syndicale  
**Solidaires**